



Résiliation macif suite problème paiement

Par **mamanyanis**, le **26/04/2016** à **11:52**

Bonjour,

J ai besoin d aide nous avons été résilié pour non paiement des cotisations macif . Effectivement nous avons eu 2 prélèvements sur 12 mois et donc pour la macif c est annulation de la mensualisation il met réclame donc toute l Année soit 1600 euros et nous résilié au mois de novembre depuis nous n arrivons pas à avoir le relevé de situation t nous ne pouvons pas nous assurer ailleurs j ai fais un paiement à la société de recouvrement avec mise en place d un échéancier mais peuvent t il malgré mes courrier à ne pas me donner ce document ??

Par **Tisuisse**, le **26/04/2016** à **14:11**

Bonjour,

Lisez l'article L 113-3 du Code des Assurances, vous saurez pourquoi ils vous réclament la totalité de la prime annuelle et pourquoi ils vous ont résilié.

A mon humble avis, tant que vous ne vous n'aurez pas payé votre arriéré, l'assureur ne vous adressera pas ce document pourtant indispensable pour vous assurer ailleurs. Par ailleurs, vous êtes désormais inscrit au fichier des assureurs (Fichier AGIRA) comme mauvais payeur et vous allez avoir du mal à trouver un autre assureur.